

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL DESTINÉ À UNE CLIENTÈLE NON PROFESSIONNELLE AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF II - SEPTEMBRE 2019

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

Galia


PME 2019

Code ISIN Parts A : FR 0013436565

Un Investissement sur 10 ans (2019-2029)* dans l'économie régionale
Le placement présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité



*SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2029 AU PLUS TARD



CAISSE D'ÉPARGNE

DÉFISCALISATION

Il est précisé que le rachat des parts par le Fonds ne pourra intervenir pendant la durée de vie du Fonds (8 ans à compter de sa constitution le cas échéant prorogée de deux fois un an) dans les conditions prévues à l'article 8 du Règlement (soit 10 ans au plus à compter de sa constitution) sauf cas exceptionnels (décès, invalidité, licenciement), soit jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard.

La souscription des parts du **FIP Galia PME 2019** permet de bénéficier, selon les conditions légales et fiscales en vigueur et sous réserve notamment d'un engagement de conservation des parts pendant au moins cinq ans à compter de leur souscription (soit jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la date de leur souscription, sauf exceptions prévues par la réglementation) :

- **d'une réduction d'impôt** sur le revenu égale à 18 % du montant de l'investissement (hors droits d'entrée) réalisé dans le Fonds, dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et 24 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune.

Exemple pour une personne seule :

- Montant souscrit (droits d'entrée exclus) : 12 000 €
- Réduction d'impôt : 12 000 € x 18 % : 2160 €

Il est précisé qu'en cas de publication du décret visé au II de l'article 118 de la loi de finances pour 2019, et selon la date de l'investissement du souscripteur, la réduction d'impôt sur le revenu égale à 18% pourrait être portée à 20%. Dans une telle hypothèse, GALIA GESTION investira 80 % au moins de l'actif du Fonds dans des entreprises régionales éligibles à son quota d'investissement légal. Il est également précisé que la réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques liée à la souscription de parts du Fonds est prise en compte pour l'appréciation du plafonnement global de certains avantages fiscaux visés à l'article 200-0 A du CGI (ce plafonnement est fixé, au titre des revenus 2019, à 10 000 €).

[Nb : les souscriptions dans le **FIP GALIA PME 2019** n'ouvrent pas droit à une réduction d'IFI]

- **d'une exonération d'impôt sur le revenu** sur les produits et les plus-values éventuelles (les prélèvements sociaux sont dus) pour toute part détenue jusqu'au 31 décembre de la 5ème année qui suit la date de souscription.

NB : des distributions de produits et/ou plus-values de cession pourraient intervenir au-delà de la période de conservation fiscale de cinq ans, nonobstant l'émission de parts de réemploi avant l'expiration de cette période.

QUELLES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ?

- Valeur d'une part : **500 €**
- Montant minimum à souscrire : **1 part**
- Droits d'entrée maximum : **5 % nets de taxes rétrocedés aux distributeurs**
- Droits de sortie : **néant**
- Recueil des souscriptions : **au plus tôt à compter de la date d'agrément AMF et jusqu'au 28 février 2021 à 12h (étant précisé que la période de souscription ne pourra excéder 14 mois à compter de la date de constitution du Fonds)**
- Date de constitution du Fonds : **31 décembre 2019**
- Durée de blocage : **pas de rachat possible à l'initiative du porteur pendant la durée de vie du Fonds (hors cas prévu par le règlement du Fonds)**
- Durée de vie du Fonds : **10 ans au plus (8 ans + 2 fois 1 an) à compter de sa constitution**
- Valorisation semestrielle

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds investira à tous les stades de la vie des entreprises, et principalement dans des entreprises jeunes ou ayant un besoin important de financement en vue d'intégrer de nouveaux marchés ou de développer de nouveaux produits

Le Fonds n'affiche pas de préférence sectorielle. Il co-investisera avec des structures déjà gérées par Galia Gestion (sous réserve qu'elles soient toujours en cours d'investissement et sous réserve du respect de leurs contraintes respectives), et le cas échéant avec des investisseurs tiers.

Compte tenu des risques présentés par les investissements (PME non cotées), les critères retenus par GALIA GESTION pour sélectionner les entreprises composants le FIP Galia PME 2019 sont :

- la **qualité** de l'équipe dirigeante,
- le **potentiel de croissance** de la société,
- son **positionnement sur son marché et sa stratégie de développement**,
- les **potentialités de création de valeurs**.

Les investissements prennent la forme de prises de participations immédiates ou différées dans le capital des entreprises. Lors de la négociation de ces prises de participations, le Fonds pourra être amené à mettre en place un mécanisme de partage de la performance de son investissement avec les associés historiques et/ou le management pouvant entraîner, le cas échéant, un manque à gagner. Le tableau ci-dessous, non contractuel, illustre l'un de ces mécanismes de partage sur la base d'hypothèses théoriques non représentatives de la diversité des situations pouvant être rencontrées et des niveaux de partage pouvant être consentis.

EXEMPLE DE MÉCANISME DE PARTAGE DE LA PERFORMANCE				
Hypothèses théoriques Retenues	Scénarii	Pessimiste	Médian	Optimiste
Attribution aux associés historiques et/ou management de 30% de la plus-value réalisée par le Fonds au-delà d'un multiple de cession de 1,7	Prix de souscription du titre par le Fonds (en €)	100	100	100
	Prix de cession du titre par le Fonds sans mise en oeuvre du mécanisme (en €)	50	150	250
	Prix de cession du titre par le Fonds avec mise en oeuvre du mécanisme (en €)	50	150	226
	Partage de performance Manque à gagner	0	0	24

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Le Fonds a vocation à prendre des participations minoritaires, le seuil de **35 % du capital et des droits de vote** devant être considéré comme un plafond d'investissement.

Le FIP GALIA PME 2019 investira **70 % au moins de ses actifs (voire 80% au moins de ses actifs en cas de parution du décret visé à l'article II de l'article 118 de la loi de finance pour 2019)** dans **des entreprises régionales** non cotées devant répondre, entre autres conditions, à la définition européenne des PME. L'autre partie du portefeuille sera investie en valeurs monétaires, en OPCVM/FIA obligataires et dans des entreprises non cotées et/ou dans des placements plus dynamiques mais plus risqués si le contexte économique y est favorable (OPCVM/FIA actions de la zone euro ou investissements directs en titres cotés sur les marchés d'Euronext notamment Marché Libre, Alternext, et Eurolist C). Le montant du capital investi par les souscripteurs n'est pas garanti.

RISQUES

Le profil de risque et de rendement du Fonds est de **niveau 7**, soit le plus élevé sur une échelle allant de 1 à 7. L'investissement au capital d'entreprises non cotés présente en effet différents risques, à savoir notamment :

- **Risque inhérent à tout investissement en capital** qui peut conduire à des pertes en capital ou à une mauvaise rentabilité en cas d'échec du projet financé ou d'une évaluation biaisée de la santé financière d'une ou plusieurs PME Eligibles.
- **Risque lié à l'absence de liquidité des actifs du Fonds et des parts du Fonds** : les participations prises dans des sociétés non cotées sur un Marché présentent un risque

d'illiquidité. Le Fonds pourrait éprouver, le cas échéant, des difficultés à céder de telles participations dans les délais et au niveau de prix souhaités. En outre, la cession des parts du Fonds peut s'avérer difficile, du fait de l'existence d'un marché secondaire restreint sur ce type d'actifs.

• **Risques liés au stade de développement des entreprises cibles** : le Fonds est amené à investir en fonds propres dans de jeunes entreprises. Certaines de ces entreprises cibles peuvent ne pas dégager de rentabilité positive tout en présentant un espoir de croissance forte et donc de valorisation forte à terme. Le souscripteur est invité à prendre connaissance des autres facteurs de risques (tels que risque de taux, risque de crédit, risque de change, risque lié aux fluctuations de marché, etc.) détaillés dans le Règlement du Fonds.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

Galia Gestion est une société de gestion dédiée au capital investissement régional reconnue par des institutionnels expérimentés. L'équipe d'investissement est composée de professionnels disposant d'une solide expérience dans le métier. Les Fonds gérés et conseillés par Galia Gestion depuis sa création en 2002 représentent un montant cumulé de 170 M€. L'équipe de gestion de Galia Gestion qui oriente les décisions d'investissement s'appuie sur un réseau de professionnels qui conjuguent compétences financières, managériales et scientifiques.

Au 30 juin 2019, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP déjà gérés par GALIA GESTION sont les suivants :

	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles au 30 juin 2019	1 ^{re} date de respect du quota d'investissement en titres éligibles
FIP GALIA PME 6 (**)	2009	48,08 %	31 décembre 2011
FIP GALIA PME 7 (*)	2010	55,94 %	31 décembre 2012
FIP GALIA PME 8 (**)	2011	57,91 %	31 décembre 2013
FIP GALIA PME n°9	2012	65,46 %	31 décembre 2014
FIP GALIA PME n°10	2013	72,74 %	30 août 2016
FIP GALIA PME n°11	2014	81,49 %	29 août 2018 (étant précisé que 50% au moins du quota de 70% a été atteint au 29 mai 2017)
FIP GALIA PME n°12	2015	66,29 %	28 août 2019 (étant précisé que 50% au moins du quota de 70% a été atteint au 28 mai 2019)
FIP GALIA PME 2016	2016	69,65 %	28 août 2020 (étant précisé que 50% au moins du quota de 70% a été atteint au 28 mai 2019)
FIP GALIA PME 2017	2017	67,22 %	28 août 2021 (étant précisé que 50% au moins du quota de 70% devra être atteint au 28 mai 2020)
FIP GALIA PME 2018	2018	14,83 %	28 août 2022 (étant précisé que 50% au moins du quota de 70% devra être atteint au 28 mai 2021)

(*) Fonds déclaré en pré-liquidation échappant aux contraintes réglementaires de respect des quotas d'investissement FCPR / FIP
 (***) Fonds en cours de liquidation ayant fait l'objet d'une décision de dissolution agréée par l'AMF

BLOPAGE DES DEMANDES DE RACHATS DE PARTS PENDANT DIX ANS AU PLUS

D'une manière générale, la composition des portefeuilles gérés dans le cadre d'un FIP conduit à organiser **une stratégie d'investissement sur le long terme** dans l'objectif d'optimiser les performances du Fonds.

C'est pourquoi, il n'est pas possible de demander le rachat des parts (sauf cas exceptionnels) **pendant la durée de vie du Fonds (8 ans à compter de sa constitution le cas échéant prorogée de deux fois un an, soit dix ans au plus)**, étant précisé que les parts de FIP doivent en toute hypothèse être détenues pendant au moins 5 ans à compter de leur souscription (soit jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant leur souscription, sauf exceptions prévues par la réglementation) si leurs porteurs souhaitent conserver les avantages fiscaux qui y sont attachés.



Galia

PME 2019

Dans un environnement en profonde mutation, l'investissement en fonds propres est un levier essentiel de la croissance des entreprises régionales. C'est pourquoi, la capacité des acteurs financiers régionaux à accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissement et le financement de leur croissance est un enjeu majeur du développement économique régional.

Dans cette perspective Galia Gestion annonce le lancement du Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) **Galia PME 2019** dont elle assurera la gestion.

Avec ce lancement, Galia Gestion poursuit **la mobilisation de l'épargne locale au bénéfice des entreprises régionales situées ou exerçant leurs activités en Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Centre-Val de Loire, L'île de France et dans leurs régions limitrophes.**

Il est proposé aux souscripteurs d'accompagner principalement la création et le développement d'entreprises régionales, jeunes ou ayant d'importants besoins de financement en vue d'intégrer de nouveaux marchés ou de développer de nouveaux produits. Et ce, dans le cadre d'un régime fiscal favorable, en contrepartie des risques attachés aux investissements dans des PME non cotées, dont **le risque de perte en capital et de l'absence de liquidité des parts du Fonds avant 10 ans au plus tard** (sauf cas exceptionnels de rachats des parts prévus dans le Règlement du Fonds ou cession de parts à un tiers acquéreur identifié par le porteur).

Acteur économique majeur, engagé au cœur de chaque région, la Caisse d'Épargne entend soutenir le développement des entreprises régionales.

La création du FIP Galia PME 2019 témoigne de cette volonté.



**AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

L'Autorité des Marchés Financiers appelle votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant la durée de vie du Fonds de dix ans au plus à compter de sa constitution, soit jusqu'au 31 décembre 2029 sauf cas de rachats anticipés prévus par le Règlement du Fonds.

Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du DICI et du Règlement du Fonds qui vous sont remis préalablement à votre souscription.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée de détention pendant laquelle vous le détiendrez, ainsi que de votre situation individuelle.

DROITS & FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux) sur dix ans	
	TFAM Gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie*	0,4988 %	0,4988 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement**	2,8928 %	0,7781 %
Frais de constitution	0,0998 %	–
Frais de fonctionnement non récurrent	–	–
Frais de gestion indirects	–	–
TOTAL**	3,4913 %	1,2768 %

* Les droits d'entrée, versés à la souscription, sont de 5% nets de taxes du montant des souscriptions libérées et intégralement rétrocédés au distributeur

** Ces frais incluent la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué de la gestion comptable et du Commissaire aux Comptes et les autres frais

Conformément à la réglementation, tout souscripteur peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FIP Galia PME 2019.



GALIA GESTION - S.A.S au capital de 200 000 Euros - RCS Bordeaux 442 329 967
2, rue des Piliers de Tutelle - BP 90149 - 33025 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05.57.81.88.10 - Fax : 05.56.52.17.34
www.galia-gestion.com

BPCE - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 170.384.630 Euros RCS Paris 493 455 042
50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13